

## Le Miracle Canadien-Français

Par Alex. CLEMENT. (1)

La survivance, sous les cieux canadiens, d'un peuple resté fidèle à ses origines françaises, à sa langue, sa religion, ses traditions, malgré cent soixante-douze ans de régime britannique, tient vraiment du prodige. C'est ce qu'il est convenu d'appeler "le miracle canadien-français", miracle probablement unique dans l'histoire, qui s'explique toutefois par les origines religieuses de la Nouvelle France, née de la ferveur catholique des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, par la foi profonde des Canadiens que rien jusqu'ici n'a pu altérer, par le caractère irréductible de nos ancêtres.

La bataille des Plaines d'Abraham, sous les murs de Québec, le 13 septembre 1759, mit fin au régime français au Canada. La Nouvelle-France — dont les territoires, plus vastes que l'Europe, s'étendaient du golfe du Mexique aux mers polaires, couvraient toute la vallée du Missisipi jusqu'aux Montagnes Rocheuses, embrassaient le pays des grands lacs et les immenses plaines de l'Ouest — ne sera bientôt qu'un souvenir géographique, une page superbe de l'histoire de la civilisation française aux pays lointains. Mais cette civilisation virile avait poussé des racines trop profondes dans le sol canadien, pour ne pas survivre aux conséquences politiques d'une bataille perdue. L'oeuvre de la France monarchique ne sera pas perdue pour le rayonnement de la pensée française dans le monde.

L'acte de capitulation de Québec garantissait aux sujets du roi de France qui resteraient au pays la libre jouissance de leurs droits. Ces garanties sont ratifiées en 1763, par le Traité de Paris, qui scelle le sort des Canadiens, désormais sujets britanniques.

Quelques milliers de Français récemment arrivés dans la colonie et que rien n'attache plus au sol : gouverneurs généraux, officiers, gens de condition, acceptent l'offre d'être rapatriés. La grande majorité de la population : seigneurs possédant de grands domaines, avoués, notaires, commerçants, ouvriers, soldats qui ont fondé des foyers, et les habitants, comme on appelle chez nous les cultivateurs-propriétaires, en tout 65.000 âmes environ, décident de lier leur sort à celui de leur patrie canadienne sous ses nouveaux maîtres.

Le clergé tout entier fidèle à ce petit peuple livré par le destin contraire à la merci de la puissante Albion, l'ennemie héréditaire. L'avenir s'annonce sombre, inquiétant, pour ce peuple brusquement séparé de son pays d'origine, situé au delà des mers. Mais le clergé l'encourage. Il lui montre la croix sur le clocher

de l'église, et lui dit: "Crois, prie, espère et tu seras sauvé." Et la foi l'a sauvé.

\* \* \*  
\* \*

La prise de Québec et de la Nouvelle-France eut ce résultat imprévu de faire éclater au grand jour le mécontentement sourd des treize colonies américaines. Pour soustraire les Canadiens aux effets dangereux de la propagande de ses rebelles, l'Angleterre confirme, par l'Acte de 1774, les garanties contenues dans l'Acte de Capitulation et le Traité de 1763. Or, l'un des griefs américains exposés dans les "remontrances" à la Cour de St. James, c'est justement la reconnaissance, accordée aux Canadiens, du droit de parler leur langue, de pratiquer librement leur religion. Maintenant, les Canadiens n'hésiteront plus entre Londres et Boston. Ils resteront sourds aux appels de LaFayette et de Rochambau, qui n'y comprendront rien; ils s'enrôlent sous le drapeau britannique; ils contribueront largement à la défaite de Montgomery sous les murs de Québec, le 31 décembre 1775. En un mot, ils conserveront le Canada à l'Angleterre. Vérité historique et paradoxale: ce sont les vieilles colonies, anglaises et protestantes, qui s'insurgent avec succès contre leur métropole, et c'est la nouvelle colonie française et catholique, qui seule reste fidèle à la couronne britannique. Oui, sans nos ancêtres, l'Union Jack ne flotterait pas sur un pouce de terre canadienne! Cette preuve de fidélité raisonnée, inspirée par l'amour de leur langue et de leur religion, les Canadiens la fourniront de nouveau en 1812, alors qu'ils feront encore échouer l'effort américain pour s'emparer du Canada et l'incorporer dans leur Union.

\* \* \*  
\* \*

Mais, une fois le danger passé, des mesures vexatoires abolissent en fait les droits civils et religieux des premiers habitants du pays. Les spoliations succèdent aux confiscations, les familles à l'aise sont ruinées, on jette et retient en prison, sans aucune forme de procès, les Canadiens les plus éminents. Une sorte de terreur est inaugurée pour vaincre la résistance du peuple aux projets d'anglicisation des autorités. On offre aux Canadiens places, honneurs, fortune, s'ils veulent apostasier doublement : renoncer à leur nationalité, à leur religion. Ces offres sont repoussées avec fermeté. L'Angleterre ouvre alors des écoles anglicanes, avec des professeurs envoyés tout exprès de Londres pour angliciser et protestantiser les nouvelles générations. Ces écoles sont les seules autorisées. Défense est faite de faire venir des livres, des professeurs de France. Les Canadiens ignoreront ces écoles. Ils accepteront plutôt, pour que leurs enfants restent Français et catholiques, l'ignorance relative pour eux. Les enfants iront, deux générations durant, apprendre les rudiments de l'écri-

(1) M. Alex. Clement fut secrétaire particulier de feu l'honorable Honoré Mercier, premier ministre de la province de Québec. Il demeure à Paris depuis un grand nombre d'années, où il représente un certain nombre de firmes commerciales françaises. Sa chronique mensuelle, intitulée "Our Paris Letter", et publiée depuis plusieurs années dans "Quebec", revue éditée à Londres par le Dr J.-L. Lemieux, nous renseigne sur les activités de nos Canadiens à Paris.